



Extract of UJFP

<http://www.ujfp.org/spip.php?article236>

Bande de Gaza, 18 - 24 janvier 09

- L'UJFP en action - Communiqués de l'UJFP -

UJFP

Publication date: vendredi 6 février 2009

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

Rapport de Mireille Fanon Mendès France après sa mission à Gaza.

Bande de Gaza, 18 - 24 janvier 09

Mireille Fanon-Mendès France, membre du bureau de l'UJFP et membre du Tribunal permanent des peuples

Une délégation, constituée à l'initiative du Collectif National pour une Paix Juste et Durable entre Palestiniens et Israéliens -regroupant plus de 60 organisations-, s'est rendue dans la Bande de Gaza du 18 au 24 janvier. Elle comprenait, d'une part des médecins et du personnel médical devant intervenir dans les structures de soin de la Bande de Gaza. A son arrivée, la délégation a dû constater que les besoins en personnel médical étaient entièrement satisfaits grâce à l'arrivée massive de médecins depuis une dizaine de jours.

D'autre part, étaient aussi présentes des personnes travaillant sur les questions des droits juristes pour recueillir des témoignages dans le cadre de la démarche lancée auprès du Procureur de la Cour pénale internationale et initiée par plus de 400 associations d'Europe mais aussi du continent américain et du continent africain

Quelques chiffres

2 500 frappes aériennes

1 000 tonnes d'explosifs lâchées sur la Bande de Gaza entre le 27 décembre et le 17 janvier

Plus de 100 frappes aériennes, en une seule nuit, sur la frontière égyptienne.

Les structures médicales suivantes ont subi de nombreux dégâts ; la clinique Atatra (Bande de Gaza nord), détruite ne peut reprendre son activité, la clinique Shuahada Al Shate (Gaza ville), très endommagée ; deux cliniques de Khan Younis, la clinique Shuahada et celle appelée Khuza'a. Ainsi qu'une clinique à Rafah, Fukhari. L'hôpital pédiatrique de Dora plusieurs fois visé ne peut toujours pas reprendre ses activités.

L'hôpital de la Société du Croissant-Rouge palestinien dans le sud de la ville de Gaza a été bombardé le 15 janvier. L'hôpital Al Wafa, spécialisé en rééducation, situé dans l'est de la ville de Gaza, a été l'objet de tirs de missile le 15 janvier.

16 ambulances visées directement et détruites

13 mosquées détruites, 53 partiellement détruites

cimetière détruit, tombes profanées

écoles bombardées

université...

institutions palestiniennes, centres de police, centre de réunions, ministères...

donums « massacrés » au bulldozer

serres, système d'irrigation, champs broyés et durablement inutilisables

450 maisons ont été volontairement écrasées par des chars

2 500 habitations complètement détruites par des bombardements

25 000 habitations endommagées

plus de 70 000 Palestiniens déplacés

50 abris d'urgence ont été gérés par l'UNRWA pour 49 693 des personnes déplacées

14 secouristes morts, 35 autres blessés

1 médecin tué

5 journalistes tués

1 346 morts dont 417 enfants

280 malades chroniques morts pendant cette agression faute de soins et de médicaments

5 450 blessés dont 1855 enfants et 795 femmes

442 patients ont été transférés par Rafah, la plupart pour des blessures et quelques-uns pour des affections chroniques, au moins 21 d'entre eux sont décédés depuis

Utilisation de phosphore blanc, alors que cela est interdit selon le droit international et particulièrement contre les civils et dans les zones d'habitations. Rappelons que seul est autorisé l'usage de cette substance soit pour illuminer des zones durant la nuit soit pour « bénéficier » d'un écran de fumée, mais en tout cas, ces usages tolérés sont absolument interdits dans les zones urbaines. Ainsi le Protocole III sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi des armes incendiaires -Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques- interdit l'utilisation d'armes incendiaires contre des civils. Cela s'applique aux armes à phosphore blanc. Devenue règle de droit international coutumier donc contraignante, y compris pour l'Etat israélien, même s'il n'est pas partie au Protocole III.

Utilisation de gaz toxique provoquant des suffocations, une élévation importante de la température corporelle ainsi qu'un état d'énerverment.

Utilisation de gaz pestilentiels dans certains quartiers.

Utilisation de munitions Dimes composées d'explosifs et d'une poudre dense de métaux lourds, comme le tungstène pouvant avoir des effets toxiques.

Positions de l'armée israélienne

I Au Nord, entrée par Beit Hanoun -Eretz- et à l'Ouest, près de la mer, zone violemment ravagée. Un camp a été installé à Al Atatra donnant accès à Beit Lahyia et Jabalyia. Une école a été saisie pour les unités de fantassin. A partir de Beit Hanoun, en empruntant la route de Salah El Din (route traversant le milieu de la Bande de Gaza du Nord au Sud), ils ont, en progressant, détruit, ravagé la plupart des usines de transformation, sans oublier les nombreux ravages des champs et des chemins, avant d'arriver à la ville de Gaza. Plus de 400 maisons entièrement détruites.

I Au Nord-Est, entrée par les points de El Shija'ia -Nahal Oz- et de El Montar -Karni- (lieu de passage des fournitures alimentaires, fermé depuis plusieurs mois), progressant vers l'ancienne colonie de Netzarim et vers Zeitoun où plusieurs massacres de civils ont eu lieu ainsi que d'énormes destructions de maisons et de champs agricoles.

I Au centre, arrivée sur Gaza, en venant du Nord, du Nord-Est par les points de passage mentionnés ci-dessus, plus de 550 maisons détruites. La ville a subi des bombardements par air, terre et mer.

I Au centre, en passant par Wadi Gaza, ils se sont arrêtés dans une ancienne colonie, ont progressé jusqu'au village de Al Zahra, en détruisant dans cette zone plus de 50 maisons

I Au Sud-Est, entrée par El Qarara -Kifussim- pénétration sur 700 mètres, région ravagée par les pillonnages exécutés par les chars. L'objectif était de rejoindre Deir El Balah où a eu lieu une tentative de débarquement par mer, la résistance s'y est opposée, 14 morts dont 4 civils. A El Qarara, une unité était postée là et tirait violemment sur tout ce qui bougeait.

I Au Sud-Est, Khan Younis, de nombreuses incursions à partir des villages de Khuza'a (400 mètres de la frontière israélienne) et de Abassan Jadida. Cette ville du Sud a subi de nombreux bombardements par terre et air provoquant plus de 83 morts civils.

I Au Sud-Est, village de Abassan Jadida, 5 jours avant le cessez le feu, des bombes au phosphore ont été lancées

sur la population civile tuant 16 personnes, essentiellement des femmes et des enfants et faisant plus de 100 blessés.

À Au Sud, au passage de Shufa -Sofa crossing-, entrée de l'armée jusqu'à la route principale Salah El Din pour rejoindre Khan Younis. Sur le village d'El Fukari, des bombes au phosphore blanc ont été lancées et sont tombées sur un terrain de jeu, près de maisons et de champs agricoles. Plus de 10 maisons ont été entièrement détruites.

À Au Sud, frontière égyptienne, de nombreuses frappes ont touché l'aéroport de Gaza, cible de nombreuses attaques depuis la seconde Intifada. De nombreuses frappes sont tombées sur la ville de Rafah et particulièrement sur le lieu appelé le corridor de Philadelphie, lieu où sont les tunnels, véritables poumons de vie pour l'ensemble de la Bande de Gaza.

Paroles entendues

« L'ennemi peut tuer des personnes, détruire des maisons mais il ne viendra jamais à bout de la résistance »
« Jamais le drapeau blanc ne sera levé sur cette terre. » directeur de l'hôpital Al wada, F.J.

« Si les Israéliens nous veulent qu'ils viennent nous chercher mais qu'ils ne tuent pas nos enfants », O.H.B.

« Notre volonté n'est pas altérée pour obtenir la liberté et l'indépendance »
« Les pays occidentaux et la communauté internationale sont tombés très bas dans notre estime »

« Notre seul espoir réside dans les manifestations des citoyens de par le monde qui ont encore un peu de conscience mais il est important que cette mobilisation ne se revendique pas de l'Islam, il s'agit là d'une injustice humaine »

« Nous ne croyons pas au choc des civilisations. Tous les peuples du monde prennent part à la civilisation humaine, continuent et continueront de le faire »

« La société civile doit nous donner l'espoir de croire en la liberté, la coopération, le partenariat, le respect des droits humains, sinon nous allons perdre l'espoir et nous n'aurons plus d'autre choix que de nous tourner vers les extrêmes. C'est un cercle vicieux ! C'est à la société civile de briser ce cercle vicieux en nous prouvant que la coopération est possible »

« Ces crimes de guerre ne sont pas nouveaux, nous vivons avec depuis longtemps, ce qui est nouveau c'est que pour la première fois, les médias ont montré ce qui se passait, en direct »

« Après ces 22 jours d'agression, nous n'avons pas encore perdu notre patience à résister, notre détermination tranquille à résister » Ministre de la Santé, B.N.

« Nous sommes comme des nouveaux nés qui n'ont rien, nous avons tout perdu »

« C'est notre destin »

« Il faut faire un procès à l'armée israélienne »

« Sarkozy a opéré un tournant qualitatif dans la politique française en essayant de briser l'influence américaine du monde et particulièrement au Moyen orient, pourtant on sent un parfum d'harmonie avec le sionisme. Ainsi, alors que nous étions sous les bombes de l'Etat d'Israël, il a affirmé que cet état était une grande démocratie »

« Nous sommes ouverts à la paix, juste et durable, entre deux parties égales, pas à une paix entre un chevalier et son cheval »,

« Ayez pitié des enfants, ce n'est pas de l'argent ni de la nourriture que nous voulons, nous voulons la liberté, la sécurité et que les enfants s'endorment sans peur »
fermier de Alatra si'afa, S.D.

« Peut on concevoir de tuer les gens et en plus d'abattre le toit sur eux pour effacer le crime ? »

« Pourquoi ? »

« De quoi est on coupable, de quoi sont coupables les enfants, qu'ont ils commis ? »

« Laissez les enfants libres, pourquoi ont ils été exécutés par les soldats ? »

« Comment puis je ramener leur mère à mes petits enfants quand ils me le demandent ? Je ne peux rien faire d'autre que de les amener chez moi pour que leur grand-mère s'en occupe » M. S., fermier de Zeitoun

« Pourquoi ? »

« Pourquoi ? »

« Pourquoi viser les civils », étudiant H. El D.

C'est une guerre sans équivalent dans le monde, ils ont même tiré sur les animaux et les oiseaux, tout ce qui bougeait était visé », fermier, H.M.

« Gaza est une terre maudite, les plus pauvres ont été visés » N.

« il n'y a ici que des familles d'agriculteurs, qu'a t on fait pour mériter cela ? » fermier, M.

« il ne nous reste plus qu'à prier et à résister »

A propos de la trêve démarrée le 19 janvier à 1 heure du matin

Le mercredi 21 janvier, 6h15, plage de Gaza ville, au pied de l'hôtel Palestine, tir d'obus soniques depuis des navires israéliens. 2 navires de guerre israéliens croisent au large face à la ville de Gaza. Tirs de mitrailleuse sur des pêcheurs dont les embarcations étaient à moins de 700 mètres de la plage

Le jeudi 22 janvier, 6h15, plage de Gaza ville, au pied de l'hôtel Palestine, tir d'obus soniques depuis des navires israéliens. 3 navires croisent face à Gaza. Tirs de mitrailleuse sur des pêcheurs dont les embarcations étaient à moins de 500 mètres de la plage, 2 pêcheurs blessés.

Le 13h30, près de Beit Laya, Al Atatra, Si'afa, 2 tirs de mitrailleuse venant de la zone frontalière

Le vendredi 23, 15h, Al atatra, dans les champs agricoles, tir d'artillerie

Le vendredi 23, 12h, Khuza, sud est de la ville de Khan Younes -450 mètres de la frontière israélienne, tirs de mitrailleuse visant à empêcher les habitants dont les maisons ont été détruites à revenir chez eux

Le Rencontre avec Raji Sourani, directeur du Palestinian Center for Human rights de Gaza,

Rencontré au Caire lors de l'arrivée de la délégation, il a d'emblée mentionné les aspects positifs de ce massacre de 22 jours ; « un des aspects positifs de ce massacre est qu'il y a maintenant une nouvelle donne en Palestine, un avant le 27 décembre et un après. Cette agression de 22 jours a remis sur le devant de la scène internationale la question palestinienne alors qu'elle était ensevelie sous un monceau de conspirations du silence.

L'Etat d'Israël a dû accepter un cessez le feu sans obtenir de reddition de la part de la résistance palestinienne composée aussi bien du Hamas, du Fatah que du Front populaire et du Jihad islamique.

Pour information, le nombre de résistants tués s'élève à 120 dont 48 du Hamas, 42 du Fatah et le reste des autres forces.

Si les crimes de guerre commis par l'Etat israélien ne sont pas les premiers, cela dure depuis 1948 avec l'aval de la communauté internationale qui revêt les responsables des crimes du voile de l'impunité. Pendant ces 22 jours, pour la première fois, les crimes de guerre commis dans la Bande de Gaza l'ont été, grâce à certains media, aux yeux du monde entier et parfois même en direct, peut-être cela servira t il aussi à faire bouger les lignes quant au combat pour une démarche contre les actes d'agression et les crimes de guerre.

Témoignages

Azebet Abed Rabo, à l'est de Jabalyia, quartier essentiellement agricole

I Omar.H.B, plombier

mercredi 7 janvier, 12h50

Le bombardement d'un immeuble de 5 étages a été d'une telle violence que deux des étages se trouvent enfouis sous terre. Aucune trace de vie n'est visible.

« Je ne comprends pas où est partie la maison ».

70 personnes vivaient ici. Avant le bombardement, des militaires israéliens sont arrivés et nous ont demandé de sortir. Un militaire a tiré à bout portant sur 3 enfants d'une même fratrie.

Khaled M. a perdu deux filles -3 et 6ans- ainsi que son fils de 4 ans.

« Il faut que le monde entier sache que dans cette maison, il n'y avait ni Hamas ni brigade, c'était une maison pacifique ».

mardi 13 janvier,

Des bulldozers sont arrivés et ont détruit 50 maisons, un appui stratégique leur était donné par l'aviation qui a lâché des bombes, 7 personnes ont été tuées. Les autres se sont réfugiées dans une école de l'UNRWA.

Al Atatra, nord de Jabalya. Zone stratégique élevée ouvrant sur Beit Laya et Jabalyia

dimanche 4 janvier, 7heures du matin

I Mohamed Nahib Ghunienne

Des militaires forcent à coups de mitraillette la porte de la maison de deux étages de Azizi H.G.

Des parachutistes sont postés sur le toit pour garantir la progression des fantassins. La maison sera utilisée comme base militaire. De nombreux graffiti témoignent de la présence de l'armée « for ever Israel », entre autres...

Sa soeur, mère de 7 enfants, est tuée,

Sa mère aussi

Zachia, 18 ans aussi

10 heures

Sa tante, Ebtissam, 39 ans, tuée à bout directement alors qu'elle se trouvait dans l'escalier, seules restent des marques de sang.

Au 1er étage, habitait son frère de 51 ans, Tellal, abattu d'une balle tirée à bout portant dans sa poitrine. Sa famille a contacté à la fois le Croissant rouge et les services des Nations unies, les soldats n'ont pas autorisé son évacuation. Il est mort de n'avoir pu être

secouru.

Même lieu

I Omar K., 26 ans, étudiant à l'école d'infirmiers, père de 3 enfants

Sa maison a été entièrement rasée par un char après avoir été encerclée pendant 6 heures.

Alors que des membres de sa famille sortaient en brandissant un drapeau blanc, sa mère et sa belle-soeur ont été tuées par des tirs.

D'autres se sont terrés dans la maison. Au bout de 2h30, les soldats, aidés des parachutistes, ont forcé la porte et ont demandé aux hommes de se déshabiller avant de les regrouper dans l'école située à une centaine de mètres de leur maison.

Pendant le transfert de la maison à l'école, Omar K. ainsi qu'un autre homme ont été mis à part.

Bandeau sur les yeux, mains attachées dans le dos, ils ont été jetés dans un char et pour éviter qu'ils ne bougent, un sac de sable ainsi que le couvercle du char ont été lancés sur leurs jambes.

Arrivé en Israël, Omar a été interrogé à propos de Gilad Shalit. Les interrogateurs lui ont proposé de collaborer. Ayant refusé, il a été battu, coups de crosse sur les bras, sur l'ensemble du corps, dont les parties génitales. Alors qu'il demandait de l'eau, il n'a eu droit qu'à de l'urine. Il souffre encore aujourd'hui de maux d'estomac.

Après deux jours, il a été transféré de Eretz à Sdérot où l'interrogatoire et la torture psychologique ont continué. Une fois de plus, il lui a été proposé de collaborer contre de l'argent. Refusant toujours, des filles sont arrivées, se sont dévêtues, tous les deux ont été une fois de plus dénudés. Les soldats voulaient prendre une photo de Omar avec les filles.

Quelques heures plus tard, jetés dans une voiture, les yeux toujours bandés, ils ont été libérés à Eretz. Il leur a été conseillé de marcher tout droit et de ne surtout pas dévier de la trajectoire conseillée, un avion les surveillait et pourrait à tout moment tirer sur eux.

Une fois franchi ce qui reste du poste de la frontière palestinienne, un homme les a prévenus qu'un char, posté non loin de là, les attendait.

Omar a été hospitalisé pendant 3 jours, ses plaies ont été suturées et son bras cassé, à force des coups de crosse, soigné.

Al Atatra si afa, près de Beit Laiya, près de la zone frontalière

Une forte odeur de phosphore flotte sur le village

dimanche 5 janvier, 16h

I Omar Abu Alime

18 ans, élève de Terminale

Sa famille, avec neveux, cousins, oncles et tantes, était réunie pour le repas. 14 personnes.

Dès les premières bombes, un incendie se déclare dans la maison. Sa mère est blessée par un éclat de bombe ainsi que sa tante et deux de ses frères.

Aucune ambulance n'a pu approché de la maison. Son père décide d'emmenner les blessés et les morts à l'aide d'un tracteur. Pendant l'évacuation des blessés de la maison sur le tracteur, l'artillerie israélienne, entrée par le poste frontalier de Eretz -4 kilomètres du village- a tiré sur deux des cousins de Omar. Tués sur le coup, ils étaient âgés de 18 et 19 ans.

Les soldats ont intercepté les personnes assurant le transport des blessés. L'un d'entre eux a intimé l'ordre à Omar de lever son blouson. Il s'exécute, profitant d'un instant d'inattention, il s'enfuit et se cache dans une remorque.

Son père, Mohammed, alors qu'il dégageait les blessés, a été arrêté et face aux mitraillettes a dû se déshabiller « t'as un beau slip ! ».

Les soldats n'ont permis l'évacuation que des blessés, 4 des morts sont restés à l'arrière du tracteur. Un des soldats participant à cette agression a souligné : « Je suis désolé pour ce que nous faisons »

Certains des blessés, faute de soins, sont morts dans une voiture essayant de franchir le rond point principal du village de al atatra. Un bulldozer de l'armée israélienne en a profité pour ensevelir les morts dans la carcasse de la voiture. Ils sont ainsi restés, sans sépulture durant 14 jours. Ils n'ont pu être enterrés que jeudi

Dans ce village agricole où il y a de nombreuses cultures sous serres, les champs, les serres, le système d'irrigation ont été totalement broyés par des bulldozers venant de Eretz.

La terre a été massacrée sur plusieurs mètres de profondeur. Se manifeste ici une volonté délibérée de nuire durablement à l'activité agricole des Palestiniens de façon à leur rendre la vie impossible en détruisant les productions agricoles sur cette partie de la Bande de Gaza.

L'enjeu stratégique de ce lieu n'est il pas de prolonger le no man's land établi entre la frontière et les anciennes colonies évacuées depuis 2002 ?

Le mur érigé depuis cette date ne semblant pas suffisant aux responsables israéliens, l'opération « plomb durci » est aussi l'opportunité d'élargir cette zone.

Ce village a perdu plus de 50 morts, des dizaines de maisons ont été rasées, plus de cent endommagées et de nombreux donums de terre sont rendus inutilisables pour un certain temps.

Quartier de Zeitoun, sud de la ville de Gaza

I Moktar Sammounie, fermier

27 décembre

Dès les premiers instants de l'agression, ma fille, avec son mari, buvait du café, son enfant de 10 mois sur les genoux. Un obus les a tués. Ma fille a été blessée, elle a dû rester 8 jours à l'hôpital.

Tout le monde m'a dissuadé de l'emmener à l'hôpital. Mais qu'elle soit morte ou pas, je voulais le faire. Une ambulance a été trouvée, arrivée à l'hôpital, ma fille a repris connaissance. Aujourd'hui, elle va bien et son bébé qui doit naître dans deux mois n'a pas eu à souffrir de ses blessures. Il va bien. Mais il n'a plus de père. Et que va t elle lui dire lorsqu'il demandera pourquoi son père a été tué ?

I Ahmad Rachid Sammounie

4 janvier, à 11h30

Mon frère était chez lui, enfermé avec sa famille. Un soldat a fait voler la porte en éclats et a tiré sur mon frère.

Un tir de char a visé la maison, mon neveu de quelques mois a été tué. Alors que les survivants sortaient, un soldat a tiré sur l'avant bras de ma belle-soeur.

Mon père, ma mère, deux de mes frères ainsi que deux de mes oncles ont été aussi tués

I Moktar Sammounie, fermier

dimanche 5 janvier, entre 7h et 7h30

Un avion Apache lance des missiles sur une maison, une seconde plus tard, un autre atteint un container servant à conserver les olives de la dernière récolte.

D'autres Apaches arrivent, des parachutistes se déploient sur le toit de certaines maisons.

Ma fille, enceinte, est touchée et semble ne plus respirer, la femme de mon neveu s'effondre.

Les survivants de la maison bombardée ont couru, rampé pour échapper aux tirs des snippers. Une autre de mes

filles est tombée sous les balles, son enfant dans les bras.

Le deuxième jour, plus de cent personnes ont été sorties de force de leur maison, sous la menace des chars et des soldats qui avaient rapidement pris place chez certains d'entre eux. Elles ont été amassées sous un abri. Toutes pensaient que ce n'était que pour quelques heures. Elles n'avaient rien emporté, ni eau ni nourriture.

Au bout de quelques heures, des soldats leur ont remis deux litres d'eau rapidement utilisés pour fabriquer le pain.

Le troisième jour, nombreux ont été à réclamer de l'eau et de la nourriture, au moins pour les enfants.

« Je m'étais faulfilé pour aller en chercher chez moi, à ce moment un F16 a lancé deux missiles sur l'abri où se tenaient les habitants amassés. Je suis revenu sur mes pas en me cachant derrière les arbres. Je les ai trouvés morts. Aux quelques survivants, je leur ai crié de hurler pour que les soldats arrêtent de nous tuer. Des drapeaux blancs ont été levés. Les soldats ont visé les pieds et les jambes. Toute personne cherchant ou à fuir ou à évacuer les quelques survivants blessés était elle aussi visée.

Après avoir pu joindre le Croissant rouge, les ambulances sont arrivées mais n'ont pu approcher. Seules, après plusieurs heures, celles de l'hôpital Al Quds ont pu accéder aux blessés, mais sous le feu des agresseurs. Elles n'ont réussi l'évacuation que de deux enfants âgés de 3 et 7 ans.

Nous avons demandé à évacuer les corps de ceux et celles qui ont été exécutés par les soldats, nous avons insisté pour que les quelques enfants encore vivants soient préservés. Rien n'y a fait. Les soldats n'ont été sensibles ni à leurs pleurs ni à leurs cris, alors que 3 d'entre eux étaient tués par des snippers ; un autre a été exécuté lors de son évacuation.

Durant quatre jours, Zeitoun a été sous le feu incessant des tirs, y compris lorsque certains d'entre nous ont essayé d'aller chercher les blessés.

Pendant 18 jours, les secours n'ont pu arriver jusqu'à nous.

Ce n'est que dix neuvième jour que nous avons pu récupérer les corps ensevelis de nos proches sous les décombres de l'abri.

Où étaient les organisations des droits humains ?

Non seulement ils nous ont massacré mais ils ont saccagé nos maisons, volé l'argent mis de côté pour le pèlerinage de La Mecque ; chez mon frère, souffrant d'une hernie, ils ont pris l'argent qu'il gardait précieusement pour recevoir des soins en Egypte.

Ville de Jabalyia, près de l'école de Faqura où plus de 40 personnes sont mortes

I Hussein El Dib, 27 ans, étudiant en droit
mardi 6 janvier, 15h30

Nous étions en famille, assis sous le auvent, d'un seul coup un missile atterrit dans le verger mitoyen. Une seconde après un autre tombe. La fumée envahit tout. Seuls s'élèvent les cris de ma famille.

Les éclats d'obus ont tué sur le coup ma mère, mon frère et ses enfants mais aussi les enfants de mon autre frère. Dix personnes de ma famille sont mortes en quelques secondes, sans savoir pourquoi. Ici il n'y a aucune installation

militaire, ni personnel militaire.

Pourquoi cela nous est il arrivé ?

Un de mes neveux est amputé de la jambe. Ma nièce souffre d'une blessure grave à la tête et la femme d'un de mes neveux a toujours des éclats d'obus dans son corps. Pour ma part, j'ai été blessé au ventre et à la jambe gauche. J'aidais ma famille financièrement, maintenant avec la mort de certains d'entre eux et mon impossibilité à travailler, je ne sais pas comment nous allons faire. Il n'y a rien d'autre à dire. Que voulez vous dire de plus ? Pourquoi ?

Hôpital Al Awada, Gaza ville

Structure de 55 lits, où se pratique tout type de chirurgie excepté la cardiologie et la neuro chirurgie..

I Rencontre avec le directeur, Docteur Fadel

Entre le 27 décembre et le 17 janvier, 379 blessés ont été accueillis dont 17 sont morts. 45% d'entre eux étaient des femmes et des enfants.

La chirurgie a essentiellement consisté à amputer. Les blessures occasionnées par les missiles envoyés par les drones obligent à cela.

Il y a eu de nombreuses fractures de jambe et des fractures ouvertes du nez. Par ailleurs, la majorité des blessures dues aux éclats d'obus ont nécessité de nombreuses interventions pour les retirer.

Mais pour certaines victimes de ce type de blessures, il n'est pas possible de retirer les obus. Ils devront encore vivre avec...

De très nombreuses blessures sont essentiellement les conséquences de l'effondrement des maisons qui se sont écrasées, après le bombardement, sur les habitants.

Les quelques attentats ciblés ont provoqué des hémorragies internes, des blessures en de nombreux points.

Hôpital Shifa

I rencontre avec le directeur de l'hôpital, Hassan Achour, et le chargé des relations publiques, Samir Ouemed.

Dès le 27 décembre, en 15 minutes à partir de 11h30, moment où plus de 60 avions ont criblé de bombes le local de la police de Gaza ville, alors que de nombreux enfants se croisaient sur le chemin des écoles avoisinantes, 180 personnes sont mortes. 300 blessés sont arrivés en même temps. Les 16 blocs opératoires étaient ouverts. Il a fallu mettre deux blessés par bloc. Ce n'était, toujours pas suffisant. Nous marchions sur les cadavres, mais nous ne pouvions éprouver de sentiments. Les blessés mouraient faute de soins rapides. Nous en sommes arrivés à installer des blocs d'urgence dans certains locaux d'ONG...Heureusement qu'elles ont répondu présent.

Un de mes confrères a vu arriver son fils blessé. Il n'a pas eu le temps de lui parler ou même de le serrer dans ses bras pour le réconforter. De la place, juste pour soigner, pour rien d'autre que soigner, soigner encore pour que le maximum puisse être sauvé. Le fils de mon confrère a été envoyé en Belgique où il est encore.

Pendant 3 semaines, pas de sommeil, peu de temps pour parler ; la plupart d'entre nous est resté sur place, sans sortir et sans rentrer chez eux.

Par ailleurs, nous avons de vrais problèmes techniques, pas d'électricité et parfois plus d'eau. Nous avons dû fonctionner sur des générateurs, ce qui n'a pas été sans poser de problème au niveau de la réanimation. Mais que faire ? Que pouvions nous faire ?

Rapidement des médecins d'Egypte et même de Norvège nous ont rejoints, en passant par les tunnels. Heureusement qu'ils existent, cela a permis de recevoir du matériel de soin, des médicaments et de la nourriture. Sans cela, nous serions en plus morts de faim et de soins.

Khusa'a, 400 mètres de la frontière israélienne

I Tarek Najjar, 36 ans, commerçant
11 janvier, 5h30

L'armée a largué par mortier, pour faciliter l'arrivée des forces spéciales sur cette zone, des bombes au phosphore blanc. Les forces spéciales israéliennes s'imposeronnt dans 6 maisons et s'y installeront pendant toute l'opération. Les chars arrivent, détruisant tout sur leur passage, oliveraies, champs cultivées, maisons. Près de deux cents personnes essaient de sortir en brandissant un drapeau blanc. Les soldtas tirent, tuant une femme, en blessant une autre à la jambe. Les habitants ont insisté et sont parvenus au centre du village.

Une ambulance a essayé de venir porter secours à la femme blessée, impossible. Le Croissant rouge a été appelé pour organiser une coordination. Encore impossible, ce n'est que 12 heures plus tard que les secours pourront accéder aux blessés. Pour leur permettre d'oeuvrer sans problème, ils ont arrêté 15 personnes qui ont été transférées en Israël où elles ont été frappées. Certaines ont été soignées pour côtes cassées et nombreux hématomes.

Entre temps, 8 bulldozers sont arrivés et ont commencé à systématiquement détruire plus de 75 maisons, peu importe que les habitants hurlent alors qu'ils étaient pris au piège. Certains habitants montent sur les toits avec des drapeaux blancs, pour affirmer : « nous voulons sortir, si nous devons mourir ce sera dehors ».

Rien n'y fait. Certains des habitants, sortis avant que les dents des bulldozers arrachent leur maison, se trouvent face aux soldats. Les soldats tirent, il y aura des blessés, dont Yasmina El Najjar, 26 ans et un mort, Rawhiyyeh El Najjar, 56 ans. Les maisons seront détruites sur nombre de leurs habitants.

Même lieu

I Mahmoud Chauqi, 44 ans, fonctionnaire

Ma maison a été détruite, en plus ils ont versé du sable sur les décombres, aujourd'hui, il n'y a plus que du sable et quelques gravats. Je ne reconnais rien.

Lors du bulldozage de nos maisons, les soldats ont demandé aux habitants qui avaient réussi à sortir de se dévêtir et de se rendre vers le centre du village. A ce moment les forces spéciales tirent sur nous, il y aura un mort et des blessés. Nous avons alors reculé et nous sommes regroupés dans une cour, nous étions à peu près 300.

Les bulldozers continuaient et les gravats tombaient sur nos têtes. Certains ont essayé de retourner vers le centre du village en rampant. Les tirs ont repris. Mahmoud El Najjar, 58 ans, a été tué.

Nous avons essayé de rejoindre l'école de l'UNRWA, une bombe au phosphore a été larguée. Certains sont ressortis et ont réussi à fuir vers le village de Bani Suela, à 7 kilomètres de distance. Les chars n'ont cessé de nous viser et de tirer. 8 personnes sont mortes durant cet exode.

Point d'information

Il ne faut pas oublier que la Cour pénale internationale est un outil imparfait qui, en l'état, a tendance à ne considérer les crimes de guerre que s'ils sont commis par des responsables de pays non occidentaux.

Dans le cas de l'agression israélienne -au sens entendu par le Statut de Rome-, il est important que l'accès à un tribunal pour les responsables des crimes de guerre soit rendu possible afin que ces derniers soient jugés pour avoir utilisé la force armée contre le peuple palestinien enfermé dans les limites de la Bande de Gaza depuis plus de 18 mois, par un blocus imposé par l'Etat israélien. Quadruple enfermement : celui imposé par l'occupation depuis 60 ans, celui dessiné par les frontières et les murs érigés autour de la Bande de Gaza, celui de l'embargo imposé depuis 2007, décidé pour encore mieux coloniser, réduire au silence et enfin, la décision de bombarder durant 22 jours pour détruire toute velléité de résistance du peuple palestinien.

1. Recours à la Charte des Nations unies

Faut il rappeler que l'article 2§4 de la Charte des Nations unies interdit absolument aussi bien la menace que l'utilisation de la force armée. Cette interdiction est une garantie normative visant à la paix et à la sécurité internationale pour l'ensemble des peuples, y compris ceux sous occupation. L'interdiction du recours à la force vise l'emploi de la force armée sous toutes ses formes : guerre, représailles ou toute autre forme d'utilisation des armes y compris lorsqu'elle prend la forme d'une agression.

L'Interdiction absolue -et il faut le dire, sauf en cas de légitime défense et de l'autorisation du Conseil de Sécurité- fait partie, sans aucun doute, des normes impératives du droit international. En déclenchant une guerre d'agression et en attaquant de manière généralisée et à grande échelle l'ensemble du territoire de la Bande de Gaza, l'Etat israélien a violé cette disposition fondamentale de la Charte des Nations unies.

2. De la Cour pénale internationale

En l'état les règles de compétence et de procédure sont ce qu'elles sont, dès lors la solidarité nécessite de les dénoncer et de voir comment il est possible de faire bouger les lignes de façon à ce que le droit des peuples soit la ligne directrice des relations internationales. Mais il est nécessaire d'en noter les limites et les insuffisances, alors que la Cour pénale internationale a été pensée pour l'ensemble des peuples.

En ce qui concerne la Bande de Gaza, la plainte des associations est possible au titre de l'article 15.1, mais reste sa recevabilité qui dépend des termes du Statut de Rome.

Le Procureur se trouve devant le fait, d'une part que l'Etat israélien a signé le Statut mais ne l'a pas ratifié et que d'une part, l'autorité palestinienne qui, évidemment n'a pu signé le statut -seul les Etats peuvent le faire-, vient, et cela est une première, de transmettre aux instances de la CPI une demande de reconnaissance de la compétence de cette Cour, en ce qui concerne l'agression sur la Bande de Gaza. L'argumentation fait valoir que de facto le

territoire de Gaza est un Etat, depuis que l'Etat d'Israël l'a quitté . Il faut rappeler que la Palestine n'ayant pas d'Etat, est placée, de par son statut de sujet de droit international, ainsi que l'ensemble de sa population, sous la protection des instances internationales. Cela devrait pouvoir aider la CPI à en tirer les conclusions spécifiques.

Il faut aussi tenir compte du fait qu'il s'agit de violations graves des normes impératives du droit international et des normes coutumières concernant les conflits armés ainsi que les normes relevant de la protection internationale des droits humains en général et du droit humanitaire en particulier et considérer que le préambule du statut de la Cour pénale internationale exprime, sans ambiguïté, que des crimes d'une telle gravité menacent la paix, la sécurité et le bien-être du monde et que ces crimes, parmi les plus graves, touchent l'ensemble de la communauté internationale et ne sauraient rester impunis.

Les associations, en attendant la décision du Procureur, doivent lui transmettre des informations sur les faits avérés.

Notons que si le Procureur devait rejeter la requête, le droit au juge passerait par le dépôt de plaintes au pénal contre des individus aussi bien du gouvernement que de l'armée israélienne, auprès de juridictions nationales et européennes, particulièrement en Allemagne, en Grande-Bretagne, en Espagne et au Danemark. Une autre voie sérieuse est celle d'un lobbying intensif auprès des délégations étatiques siégeant à l'Assemblée générale des Nations Unies pour obtenir le vote d'une résolution créant un Tribunal Pénal International ad hoc sur le modèle de ceux de l'ex-Yougoslavie et du Rwanda. Le Conseil de sécurité l'a fait en utilisant la possibilité de créer des organe subsidiaires. L'AG a aussi cette possibilité et le veto n'est pas en pratique. Dès lors, il ne paraît pas illusoire d'espérer dégager une majorité dans ce sens. Il suffirait que la société civile, les mouvements sociaux fassent pression sur leur gouvernements respectifs pour que ceux-ci relaient cette demande auprès de l'Assemblée générale. En faisant cela, les Etats ne feraient que mettre en action leurs obligations internationales qui leur demandent de respecter le droit international et le droit humanitaire mais aussi de les faire respecter.

Faut-il aussi rappeler que, selon le droit international, les Palestiniens ont le droit légitime de résister à la domination coloniale, à l'occupation et aux forces occupantes. L'État d'Israël commettant les pires violations du droit international et ne respectant ni les Conventions de Genève ni les autres règles découlant des conventions tels que les deux pactes de 1966, dès lors, les actes de résistance sont des actes licites et légitimes. Sans parler des décisions du Conseil de sécurité dont n'a cure l'État d'Israël.

Rappelons aussi le principe inaliénable du droit des peuples à disposer d'eux mêmes consacré par la Charte des Nations Unies et réaffirmé par la résolution 2625 (XXV) de l'Assemblée générale. Selon cette résolution -faisant partie du droit coutumier-, « tout État a le devoir de s'abstenir de recourir à toute mesure de coercition qui priverait de leur droit à l'autodétermination ... les peuples mentionnés... ».

Il est opportun de rappeler, avec force, à l'État d'Israël et aux pays occidentaux qui cautionnent la politique d'apartheid et de domination coloniale du peuple palestinien que la Résolution 1514 de l'Assemblée générale affirme que « ...la sujétion des peuples à une subjugation, à une domination et à une exploitation étrangères constitue un déni des droits fondamentaux de l'homme, est contraire à la Charte des Nations Unies et compromet la cause de la paix et de la coopération internationales... ».

Il est impératif de mettre un terme à l'impunité des auteurs de tels crimes et d'agir en faveur de la prévention de nouveaux crimes.

Agenda de la délégation, les sites et les différentes rencontres

18/01

Le Caire

- ▶ comité de soutien à la Palestine
- ▶ Union des médecins arabes
- ▶ Raji Sourani, président du Palestinian Centre for Human Rights

19/01

- ▶ Ambassade de France au Caire,

Al Arish, 450 kms du Caire

- ▶ réunion avec le Comité populaire des droits de l'homme du citoyen, le Parti du rassemblement, Tagamon, parti El Karania

20/01

Rafah, frontière égyptienne

- ▶ UNRWA
- ▶ PCHR

Rafah, corridor de Philadelphie

Khan Younis,

- ▶ réunion avec le responsable des relations publiques du PCHR

21/01

Azebet Abed Rabo, près de la ville de Jabalia, au nord de la Bande de Gaza

- ▶ témoin

Gaza

- ▶ hôpital Al Wada, rencontre avec le directeur
- ▶ hôpital Shifa, rencontre avec le directeur et le responsable des relations publiques
- ▶ Ministère de la santé, rencontre avec le ministre de la santé

22/01

Al Atatra

- ▶ témoin
- ▶ témoin

Al Atatra, quartier de Si Afa près de Beit Laya

- ▶ témoin
- ▶ témoin

23/01

Zeitoun, quartier sud de Gaza

- ▶ témoin
- ▶ témoin
- ▶ témoin

Shajaiya, vers la route Salah El Din, frontière israélienne, est de Gaza

- ▶ destruction d'usines

Jabalyia

- ▶ témoin

24/01

Khusa'a, sud est de Gaza, 400 mètres de la frontières israélienne

- ▶ témoin
- ▶ témoin